



SESSION  
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le **10 AVR. 2025** S'LO  
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025\_044-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9  
Votants : 26

Pour : 26  
Abstention :  
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (20) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chaubaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garreaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

### **Objet : Participation annuelle aux actions portées par l'Association Logement Vallée du Rhône (A.L.V.R.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025-033 du Conseil municipal en date du 7 avril 2025 approuvant le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025 ;

Considérant la contribution de l'Association Logement Vallée du Rhône (ALVR) au développement de l'offre immobilière en faveur des personnes en situation de précarité et son rôle en termes de gestion locative de logement sur la commune du Teil ;

Considérant l'appel de fonds 2025 lancé par l'Association aux communes membres, suite à son conseil d'administration du 6 février 2025 ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la participation financière de la commune aux actions portées par l'Association Logement Vallée du Rhône pour un montant de 11 067,40 € ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI